

# Commune d'Orges

## Rapport de la commission de gestion du 4 Juin 2019

A été mandée pour étudier le **préavis municipal numéro 01/2019**, demande de crédit d'investissement de CHF 10'000.-, pour l'achat d'une parcelle forestière.

La Municipalité a délégué notre syndic Jean-Philippe Petitpierre, pour informer plus amplement les membres de la commission. Ceux-ci ont pu obtenir des réponses détaillées à toutes leurs questions et l'en remercie.

Selon notre compréhension, cette opportunité d'achat est une participation à l'entretien des forêts par les communes mais n'a pas de justificatif financier. Outre l'aspect émotionnel de « posséder » de la forêt, le rachat de la parcelle lieu-dit « Bois de Lily », pour 8268m<sup>2</sup> serait plus une contribution au patrimoine, qu'un investissement.

Même si la parcelle abrite de beaux arbres et qu'elle jouxte une parcelle de la commune, pour permettre une gestion globalement plus efficace, il faudra également entretenir le ruisseau qui est avec.

D'un point de vue financier, la commission constate que dans les dernières années les forêts coûtent plus qu'elles ne rapportent.

La commune d'Orges n'a pas de stratégie particulière concernant le développement de la forêt mais agit selon les opportunités.

Compte tenu des autres investissements en cours de financement, en particulier pour la place de jeu, nous ne sommes pas persuadés de la priorité d'un tel achat de forêt.

A noter que la commission a reçu ce préavis le jour de notre réunion le 4 juin, alors que cette demande est connue depuis plusieurs mois. Peut-être un temps de réflexion supplémentaire nous aurait amené à une réflexion différente.

En conclusion, la commission de gestion donne un avis négatif sur cette demande de crédit et laisse donc le choix au Conseil d'approuver ou non le rachat de cette parcelle.

Orges, le 4 Juin 2019

Le rapporteur : Bruno Rodrigues

Pour la Commission de gestion :

  
Patrick Aerny-Mettraux

  
Cyril Cachin

  
Bruno Rodrigues